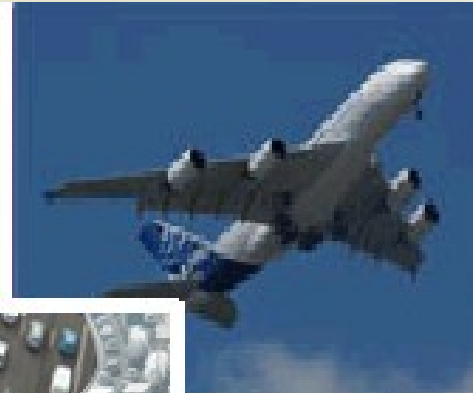


# *Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

**Le Bruit**



*14/09/09*



# *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

## Les



- *18/07/2008 conception des plans d'action dans les agglomérations >250 000 hab, le long des routes >16400 véh/j et des voies ferrées > 164 trains/j*
- *18/07/2013 conception des plans d'action dans les agglomérations >100 000 hab, le long des routes >8200 véh/j et des voies ferrées > 82 trains/j*

# *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

## Pilotage :



Préfet

Responsable de la mise en œuvre des Plans de Prévention du bruit

DDE

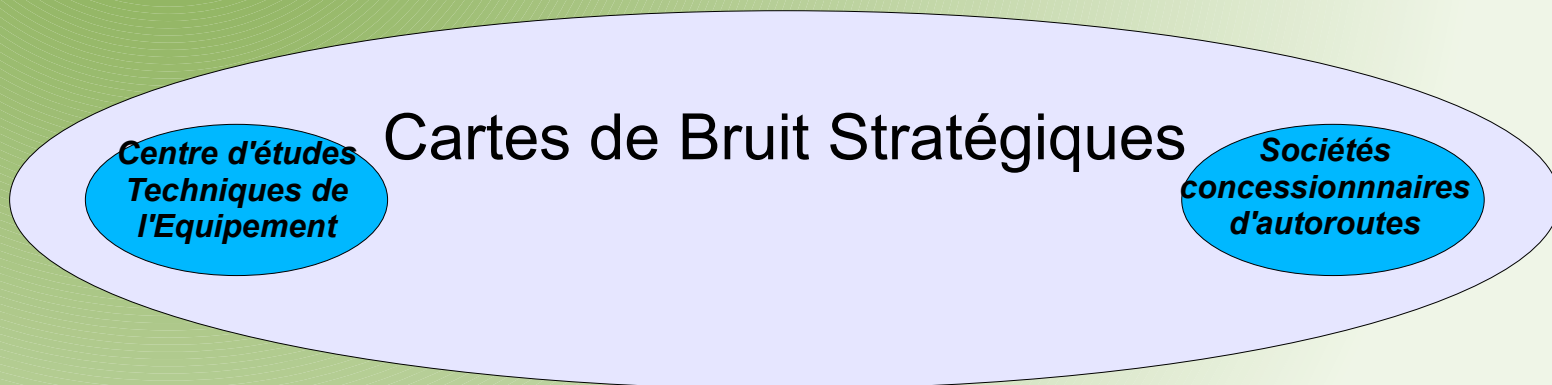
Organisation et animation du Comité de pilotage

Autorités  
compétentes

Chaque structure doit réaliser son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : Etat, Réseau Ferré de France, Concessionnaires Autoroutiers, Conseil Général, communes, communautés de communes



Directive n°2002-CE du 25 juin 2002  
Directive relative à l'évaluation  
et à la gestion du bruit dans l'environnement



**Comité Technique de Pilotage de l'Observatoire du Bruit**

**Elaboration des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement**

**Etat**

Direction Régionale  
de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement  
Direction Inter-régionale  
des Routes - NO

**Conseil  
Général 27**

**Communes /  
Etablissements  
Publics de  
Coopération**

**Sociétés  
concessions  
autoroutières  
SAPN et Alis**

# *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

## *Contenu du dossier :*

- *le nombre de personnes exposées au bruit ;*
- *Résumé non technique du plan ;*
- *Réduction du bruit dans les zones exposées ;*
- *Mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans les 5 ans ;*
- *Financements et échéances prévues ;*
- *Choix des mesures retenues, analyse des coûts et avantages ;*
- *Estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit ;*



# ***Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement***

## ***Réduire les niveaux de bruit :***

### ***Protections :***

- *Revêtement « peu-bruyants »*
- *Ecrans*
- *Couverture*
- *Capotage*
- *Isolements de façades*
- *.....etc.*

### ***Maîtriser les trafics***

- *Détourner les trafics des zones à protéger*
- *Gestion globale du stationnement, parkings périphériques et navette*
- *Promouvoir les transports en commun (Ligne TCSP) et les pistes cyclables*
- *Maîtriser les trafics de livraisons*
- *Gestion globale du trafic poids lourds, interdiction des poids lourds sur certaines voies*
- *....etc.*

### ***Diminuer les vitesses***

- *Aménagements ponctuels, rétrécissement de la chaussée, chicanes*
- *Zones 30*
- *Ondes vertes*
- *....etc.*



# *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

## *Publication :*



- *Le projet de plan de prévention est mis à la disposition du public pendant 2 mois (le public peut formuler ses remarques)*
- *Les plans de prévention arrêtés, avec la note de consultation, sont tenus à la disposition du public*
- *Plans et notes sont publiés par voie électronique*
- *Le document forme le volet bruit du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial*

# *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

## *Les obligations*

- *Les PPBE sont arrêtés par les autorités compétentes art. R572-10*
- *Ils sont publiés par voie électronique*

## *Réexamen et révision des PPBE*

- *Au moins tous les 5 ans*
- *Révision anticipée notamment en cas d'évolution significative du trafic*





# *Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement*

## *Évaluation :*



- *La DDE doit faire une synthèse chaque année pour Monsieur le Préfet sur l'état d'avancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;*
- *Bilan plus poussé la dernière année du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.*



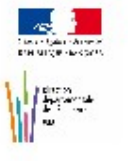
12 habitations sont susceptibles d'être des Points Noirs de Bruit

Route Nationale N°12

une habitation

3 habitations

8 habitations



0 0.25 0.5 Kilomètres

Données 2009 sources DIRNO pour le trafic et CETE NC Blois pour la cartographie

Scan 250 ©IGN-2007 ; reproduction interdite





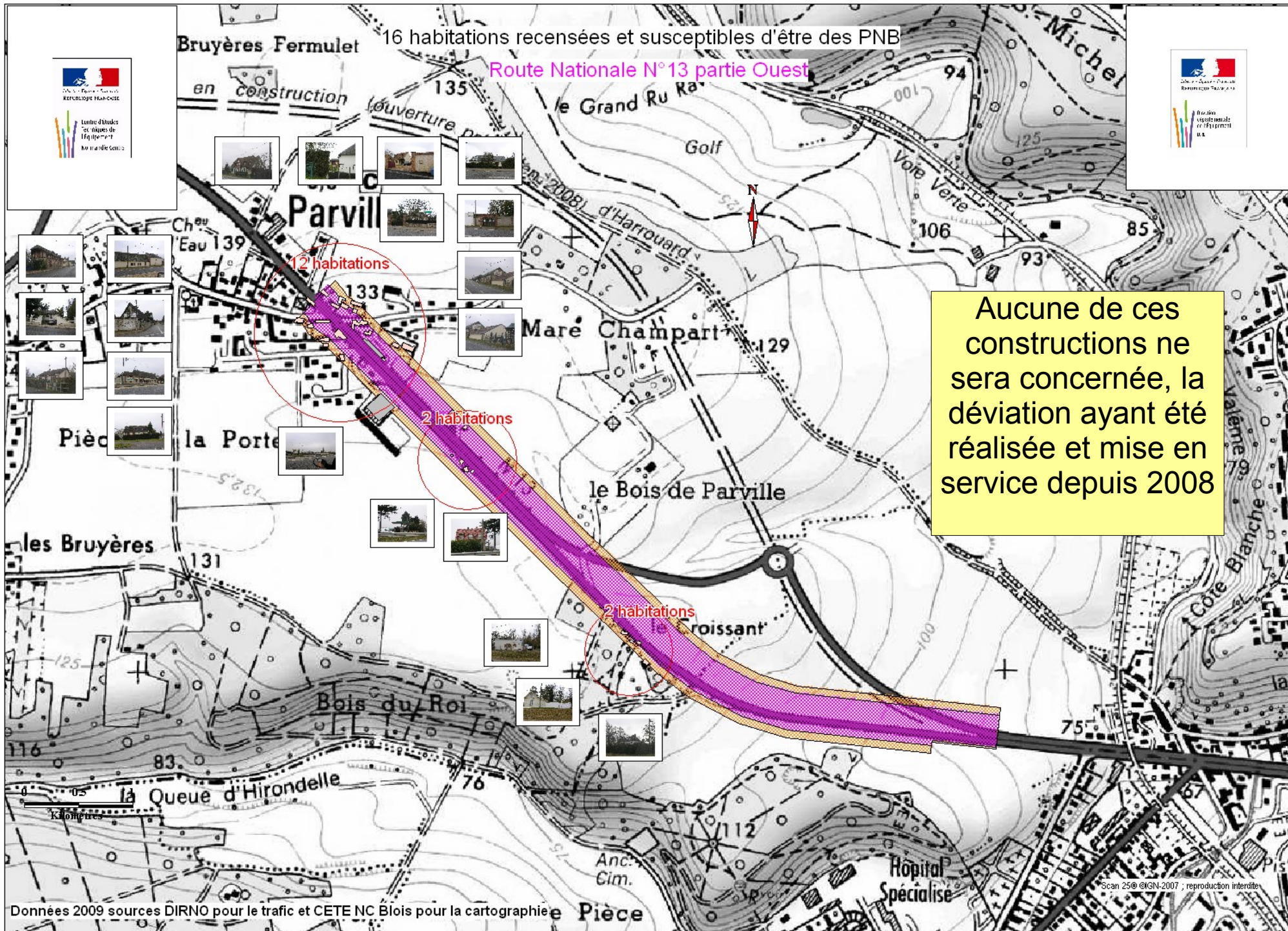
Le Centre d'habitat  
et les équipes de  
l'équipement  
de la région Centre



Le Centre d'habitat  
et les équipes de  
l'équipement  
de la région Centre

16 habitations recensées et susceptibles d'être des PNB

Route Nationale N°13 partie Ouest



Aucune de ces constructions ne sera concernée, la déviation ayant été réalisée et mise en service depuis 2008



10 habitations (à vérifier) recensées et susceptibles d'être des PNB

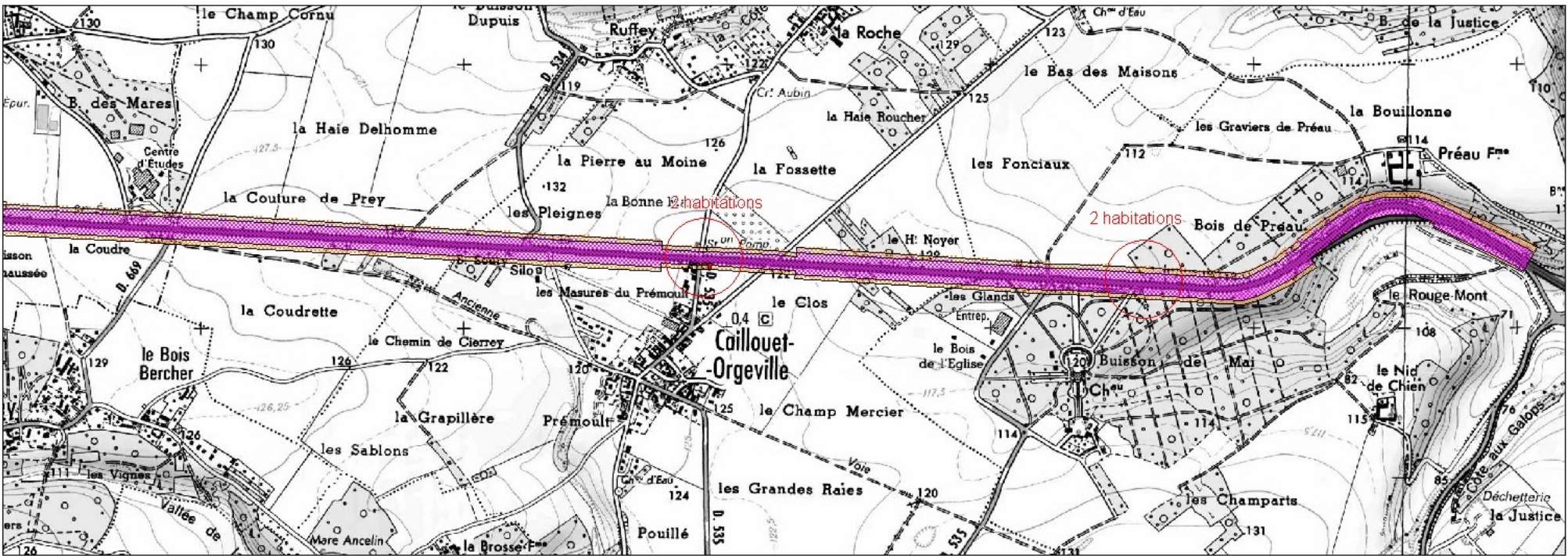
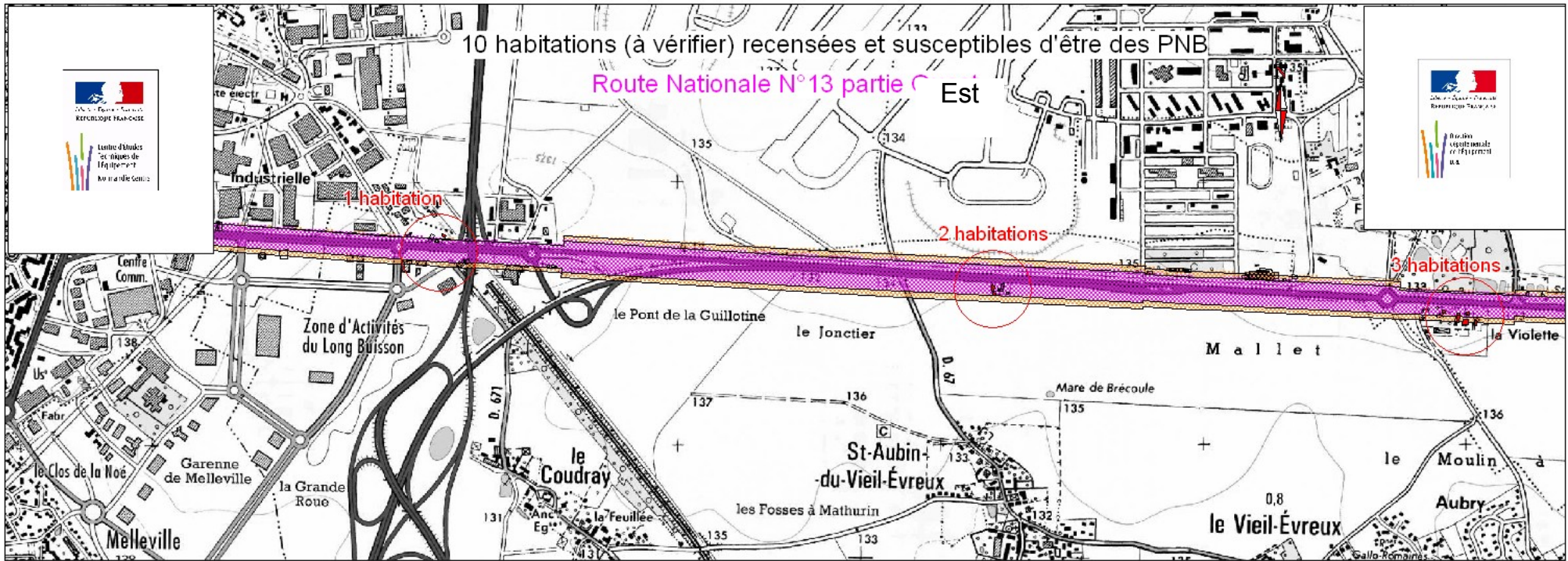
Route Nationale N°13 partie Est



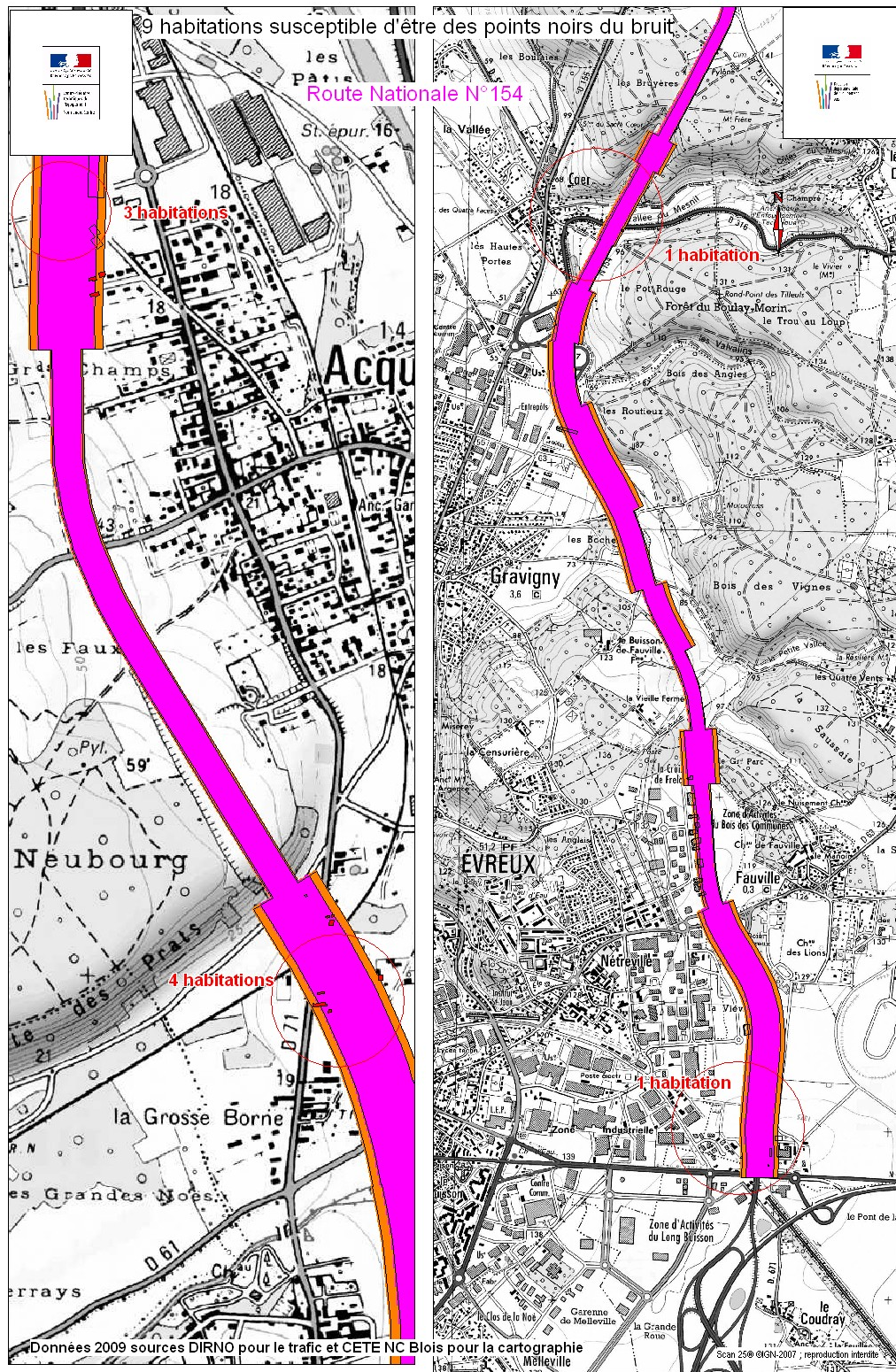
Centre d'études  
et réalisations  
pour l'habitat  
à l'échelle locale



Centre d'études  
et réalisations  
pour l'habitat  
à l'échelle locale







Ce qui fait :

- 12 habitations pour la RN12
- 10 habitations pour la RN13
- 9 habitations pour la RN154

à vérifier l'utilisation de ces bâtiments en tant qu'habitation et non annexes ainsi que l'année de construction.